

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2016

PLF 2017 - (N° 4271)

Retiré

AMENDEMENT

N° CF179

présenté par
M. Pupponi et M. Goua

ARTICLE 40

I. – À la fin, substituer à l'année :

« 2017 »

l'année :

« 2018 ».

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Fin 2014, le gouvernement a rénové le dispositif d'aide à l'investissement locatif en créant le dispositif « Pinel ». Ce dispositif a largement contribué à la relance de la construction. Le gouvernement propose de proroger ce dispositif d'un an au 31 décembre 2017. Or, la prolongation de l'incitation fiscale pour les particuliers cédant à un organisme HLM étant de 2 ans, il est proposé de prolonger le dispositif Pinel d'une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2018. Cette mesure est également de nature à donner une meilleure visibilité aux investisseurs.